

Objectifs

- Réactualiser les connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence et les urgences collectives et les situations sanitaires exceptionnelles.



Publics concernés

- Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de santé publique (infirmiers, aide soignants, kinésithérapeutes...).
- Professionnels dont la réglementation prévoit l'obligation de disposer de l'attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 2 (ambulanciers, techniciens préleveurs de laboratoire...).

Programme

- Procédures d'alerte
- Prise en charge d'une urgence vitale en attendant l'arrivée des secours spécialisés :
 - Arrêt cardiaque
 - Détresse d'une des grandes fonctions de l'organisme (personne inconsciente, détresse respiratoire, détresse circulatoire)
- Utilisation du défibrillateur automatisé externe et du matériel du chariot d'urgence
- Actualisation des connaissances portant sur les urgences collectives et les situations sanitaires exceptionnelles

Méthodes pédagogiques

- Actualisation des connaissances par apport théorique
- Méthodes de pédagogie active avec utilisation de mannequins de réanimation cardiaque et mises en situation d'urgence simulées
- Utilisation du matériel d'urgence
- Livret de formation remis aux participants

Intervenants

- Infirmiers et médecins du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Savoie - CESU 73



Organisation pratique

- Durée : une journée de 7 heures
- Lieu : CESU 73, C.H.M.S Site de Chambéry
- Dates :
 - 20 janvier 2020
 - 21 janvier 2020
 - 10 février 2020
 - 11 février 2020
 - 16 mars 2020
 - 17 mars 2020
 - 20 mars 2020
 - 14 avril 2020
 - 18 mai 2020
 - 19 mai 2020
 - 10 juin 2020
 - 17 septembre 2020
 - 18 septembre 2020
 - 2 novembre 2020
 - 19 novembre 2020
 - 23 novembre 2020
 - 24 novembre 2020
 - 7 décembre 2020

Conditions d'inscription

- Etre Professionnel de santé inscrit dans la quatrième partie du code de santé publique
- ou Professionnel dont la réglementation prévoit l'obligation de disposer de l'attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 2
- être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité
- Nombre de participants limité à 12

Validation de la formation

- Renouvellement de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
- Attestation valable quatre ans et soumise à réactualisation

Texte de référence

- Arrêté du 1^{er} juillet 2019 modifiant l'article 4 de l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence :
« La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est de quatre ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée de 7 heures...»



Coût : 150 €/personne



Renseignements et inscriptions :

CESU 73 - Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Savoie

Tél : 04 79 96 50 11

cesu73@ch-metropole-savoie.fr

<http://cesu.ch-metropole-savoie.fr>